



**Compte-rendu
Réunion des présidents
d'associations de MDS
17 octobre 2019**

Etaient présents :

I. BAFFOUX (Poitiers), E. BERTOUX (Lille), O. CHAMBIN (Vice-présidente CPCM), X. DESMAS (Président), N. DILE (Angers), F. GEORGIN (Montpellier), E. HOUSIEAUX (Amiens), D. LE VU (Secrétaire général), T. LEFEVRE (Lyon), L. LOUIN (Rouen), MH. PAPON (Clermont-Ferrand), B. PECH (Angers), S. ROUSSELOT (Membre du CPCMS-Pharmacien), H. ZIBI (Paris).

Excusés :

JF. BATALLA (Rennes), P. BECK (Strasbourg), N. COAT (Dijon), M. FOURNY (Besançon), D. GHEDIN (Toulouse), PH GODFROY (Reims), J. GRAVOULET (Nancy), P. ROUSSEAU (Nantes).

1. Mot du Président et tour de table :

Le Président expose les objectifs du Collège, l'intérêt de cette journée de partage et chaque personne se présente en indiquant ses attentes pour la journée et les problématiques rencontrées en région.

A cette occasion, deux thèmes particuliers sont évoqués en introduction de la réunion :

L'agrément de maître de stage :

Les modalités d'agrément sont actuellement encadrées par les articles 21 et 22 de [l'arrêté de 2013](#). L'agrément des maîtres de stage est donné par les doyens. Le doyen s'appuie sur 2 avis : avis du CROP (pour les pharmaciens titulaires de métropole) et avis des conseillers de stage désignés par l'UFR de pharmacie (universitaires ou officinaux mais en dehors des CROP, ils peuvent éventuellement visiter l'officine).

Xavier DESMAS explique, qu'à ce jour, il n'y a ni harmonisation des procédures au sein des CROP, ni dans les UFR de pharmacie.

Dans le cadre de la réforme territoriale des CROP, Pierre BEGUERIE, président du CCA, souhaite établir un nouveau partenariat avec les UFR de Pharmacie. Le CCA y accorde une grande importance mais souhaite coordonner au mieux ces échanges qui peuvent impliquer les CROP de manière disparates selon les régions et les Facultés. Il souhaite également redéfinir le rôle de chacun en conformité avec les missions légales de l'institution.

L'un des volets de ces travaux concerne l'avis sur l'agrément des maîtres de stage. L'objectif est que les CROP s'appuient sur des critères nationaux en adéquation avec les missions légales de l'Ordre (ex : conditions d'exercice, déontologie, moralité ...). Ces travaux viennent de débuter. Le CPCMS en sera informé.

La réforme du 3^{ème} cycle des études de pharmacie avec la création d'un DES de pharmacie officinale va également faire évoluer l'agrément de maître de stage.

2. Informations sur l'avancée du DES officine

Cette réforme est discutée depuis plusieurs années (environ 3 ans). Au départ, il a été envisagé d'allonger la durée des études (passer à 7 ans). Ce point n'était pas concevable et il a été abandonné.

Cependant, le projet de remplacer la 6^{ème} année d'étude par un DES (Diplôme d'étude spécialisé) de pharmacie officinale a été acté.

Dominique Porquet a été missionné par le ministère pour la faisabilité de ce DES officine. Il a audité les différents acteurs de la filière dont le CPCMS. Le CPCMS l'a alerté sur plusieurs points : le niveau des maîtres de stage qui doit être relevé (revoir les conditions d'agrément) et le développement de formations pour les maîtres de stage.

Dans le cadre de la réforme, il est envisagé la création d'une commission organisée par l'ARS, présidée par le Doyen d'une UFR pharmaceutique et constitué de représentants des maîtres de stage, d'enseignants de la filière officine, du CROP et de représentants des étudiants en pharmacie. Les critères d'agrément seraient basés sur le projet pédagogique en relation avec les objectifs de formation, les capacités d'encadrement et moyens mis à disposition du stagiaire, la mise en œuvre d'une politique qualité/accréditation, la participation à des actions de DPC et d'EPP, le suivi régulier des formations à la maîtrise de stage, un rapport de visite sur site, un avis motivé du coordonnateur du DES de pharmacie officinale et de l'Ordre des Pharmaciens

De plus, une formation à la supervision du stagiaire en autonomie serait obligatoire pour l'accueil des stagiaires en phase de consolidation.

Projet de DES Pharmacie officinale (juillet 2019)

DES de 12 mois se déroulant en 3 phases :

Phase socle : 2 mois d'enseignement + 3 mois de stage (officine n°1)

Phase d'approfondissement : 1 mois d'enseignements + 4 mois de stage en officine (officine n°2)

Phase de consolidation : 2 mois de stage en officine (officine n°2) ou autre terrain selon le projet professionnel

Une concertation sur ce DES officine a lieu actuellement à l'Ordre car il engendrera des évolutions réglementaires pour l'exercice officinal nécessitant des passerelles entre les DES courts et/ou longs (internat).

Par ailleurs, le financement des stages des étudiants est un problème important car sans aide de l'Etat.

3. Formation des maîtres de stage :

Journées de formation des maîtres de stage à Amiens

Présentation par Éric Housieux (cf. diaporama).

Synthèse :

- La formation des maîtres de stage est indispensable et toutes les associations souhaitent en mettre en place
- Il est primordial d'avoir une démarche conjointe avec les facultés afin de lier ces formations à l'agrément
- Un des souhaits des associations est de ne pas avoir de convention de stage possible sans formation du maître de stage (mais l'agrément serait conservé jusqu'au renouvellement).

4. Développement du programme Qualité de l'Ordre

Dominique Le Vu a présenté le programme qualité avec la feuille de route adressée à la Ministre en décembre 2018 (cf. document joint).

Il a fait le point d'avancement sur les 6 propositions.

Une discussion est engagée sur l'implication des maîtres de stage dans ce programme.

L'encadrement et la formation à la maîtrise de stage seront des sujets que le Collège devra travailler sur l'année 2020 à partir du référentiel.

Le CPCMS travaille sur un référentiel des maîtres de stage qui sera présenté à l'AG de janvier 2020. Il pourrait servir de base aux réflexions sur la maîtrise de stage.

5. Libre partage d'expériences et temps d'échange :

Problèmes rencontrés et les questions à développer qui intéresseraient les maîtres de stage.

Les présidents présentent leur association et les actions menées dans leur région :

- Comment mettre en place **la formation des maîtres de stage** (vers la maîtrise de stage) ?

Cf. point programme Qualité (D Le vu)

- Comment organiser une **journée de formation** des étudiants ?

Cf. présentation sur la formation (ppt présentés lors des réunions des présidents)

- Comment **dynamiser une association** de maître de stage ?

Le Collège a le projet de proposer à toutes les associations régionales de maîtres de stage un espace sur son site internet.

P.H. Godfroy sera l'Association qui va tester le système.

NB : Ce point est lié à la modification du site du Collège pour l'évolution du format des guides de stage qui sera mise en œuvre début 2020.

Conclusions :

Cette journée a été riche en échange et a permis de mettre en évidence de nouvelles pistes de travail pour l'année 2020.

De nouveaux présidents étaient présents, ce qui permet un réel échange et de trouver des solutions par rapport à des difficultés rencontrées en région.

La formation et la qualité ont été le socle de cette journée et soulèvent beaucoup de questions, notamment concernant leurs mises en œuvre systématiques chez tous les maîtres de stage.